Mairie de Montrottier Département du Rhône



D'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2eme catégorie

DEMANDE:

De prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire,

Je soussigné DUCARRE Grégory
Agissant en qualité de Président du SC BIGARREAUX
Ai l'honneur de solliciter l'autorisation:

- D'ouvrir un débit temporaire à Montrottier, Le 21 janvier 2023 à l'occasion du tournoi annuel de foot De 08h00 à 19h00 à la salle polyvalente Le 22 janvier 2023 à l'occasion du tournoi annuel de foot De 08h00 à 15h00 à la salle polyvalente

- De tenir mon établissement ouvert dans la nuit Du jusqu'à heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le 9 janvier 2023

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu, l'article 122-27 du Code des Communes,

Vu, l'article 1 48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955)

Vu, les articles L 131 et L 132 du code des communes,

Vu, les arrêtés Préfectoraux,

Vu, la demande ci-dessus,

ARRETE

Article 1er: DUCARRE Grégory

Agissant en qualité Président du SC BIGARREAUX

Est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2eme catégorie

Le 21 janvier 2023 de 08h00 à 19h00 à la salle polyvalente

Le 22 janvier 2023 de 08h00 à 15h00 à la salle polyvalente

A l'occasion du tournoi annuel de foot

Est autorisé à prolonger l'ouverture de son établissement

Dans la nuit du jusqu'à heures.

A charge pour lui de son conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Montrottier

Le 9 janvier 202

Mairie de Montrottier 69770- Tel 04 74 70 13 07 Fax 04 74 70 20 39

e.mail: mairie@montrottier.fr